



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 1^{er} FEVRIER 2022 A 18H00
EN MAIRIE D'ALLEMOND**

Suite à l'évolution du contexte sanitaire, le conseil municipal se déroule de nouveau avec la présence du public limitée à quatre personnes (acceptées dans l'ordre d'arrivée) y compris le journaliste. Merci de votre compréhension

Ordre du jour :

=> Approbation compte-rendu séance précédente

- 1- Présentation Rapport Délégué GreenAlp / GEG - CRAC 2020 ;
- 2- Autorisation de crédits d'investissement 2022 Budget Principal et Budget Eau et Assainissement ;
- 3- Approbation dossiers Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;
- 4- Résiliation marché de travaux modification de la Passerelle à la Pernière ;
- 5- Approbation dossiers Commission Consultation Interne (CCI) ;
- 6- Remboursement d'une facture suite intervention antenniste sur bâtiment communal ;
- 7- Résiliation AOT Tènement immobilier « Ex-hôtel GINIES » ;
- 8- Emplois d'été – recrutement de saisonniers ;
- 9- Recrutement d'un contractuel sur un poste d'animateur communal ;
- 10- Convention de superposition de gestions foncier communale et voie verte de la CCO ;
- 11- Convention portant participation financière de RTE aux travaux de réfection de chaussée route de bâton sur le territoire des communes d'Allemond et Bourg d'Oisans ;
- 12- Convention d'occupation et de superposition avec EDF pour la passerelle du Verney ;
- 13- Vente parcelle C349 à SAS Articol Energie ;
- 14- Modification du montant de subvention sollicitée pour les travaux de création de la micro-crèche ;
- 15- Cession Tènement immobilier « Ex-hôtel GINIES » et parcelles zone AUt à Rampa réalisation ;
- 16- Point sur les travaux de l'ascenseur incliné à Oz-en-Oisans ;
- 17- Promesse de vente des parcelles d'assiettes n° AD 237, 242, 243, 244 de la Commune d'OZ-en-Oisans au profit de la Commune d'Allemond, pour la future réalisation de l'ascenseur incliné.
- 18- Cession de terrains d'assiettes, parcelle AD 235, 238, 241 par la commune d'Oz-en-Oisans au profit de la commune d'Allemond pour la gare amont de l'Eau d'Olle Express ;
- 19- Convention partenariat relative à la refacturation de la dette du SIEPVEO ;
- 20- Modification des Contributions budgétaires versées par les communes au SIEPAVEO ;
- 21- Restitution de la compétence pôle médicale par le SIEPAVEO au bénéfice de la commune d'Allemond ;
- 22- Restitution de la compétence neige par le SIEPAVEO au bénéfice de la commune d'Allemond.

Questions diverses